

**BUDGET ANNEXE
« PREVENTION ET GESTION DES
DECHETS »**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET
PRIMITIF**

EXERCICE 2024

SOMMAIRE

1. Présentation générale du budget primitif du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	3
2. La trajectoire financière du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	4
2.2 La dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	5
3. La programmation pluriannuelle du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	6
4. La section de fonctionnement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	7
4.1 Les recettes de fonctionnement du budget primitif	7
4.2 Les dépenses de fonctionnement du budget primitif	8
5. La section d'investissement du budget annexe « prévention et gestion des déchets »	9
5.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	9
5.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	10
6. Document d'information analytique complémentaire	11

1. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le budget primitif du budget annexe « prévention et gestion des déchets » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section e fonctionnement : 475 210 K€
- ✓ en section d'investissement : 60 419 K€.

Le budget primitif du budget annexe est voté en Conseil de la Métropole.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Afin de mieux appréhender la trajectoire du budget annexe suite au budget primitif 2024, les indicateurs de gestion ont été recalculés.

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution BP	
				en M€	en %
<i>Recettes de gestion courante</i>	423,76	459,02	474,81	15,79	3%
<i>Dépenses de gestion courante</i>	413,38	422,87	447,57	24,69	6%
Epargne de gestion courante (EBG)	10,38	36,14	27,24	-8,90	-25%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	2%	8%	6%		
<i>Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775</i>	10,29	8,13	1,78	-6,35	-78%
<i>Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)</i>	3,83	6,25	0,90	-5,35	-86%
Résultat exceptionnel large	6,47	1,88	0,88	-1,00	-53%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	16,85	38,03	28,12	-9,90	-26%
Taux d'épargne de gestion	4%	8%	6%		
<i>Recettes réelles</i>	423,76	459,02	474,84	15,82	3%
<i>Dépenses réelles</i>	419,54	431,93	450,31	18,38	4%
Epargne brute (EBE)	4,22	27,09	24,53	-2,57	-9%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	1%	6%	5%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	10,67	30,95	7,45	-23,50	-76%
Epargne nette (ENE)	-6,45	-3,85	17,07	20,93	543%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	-2%	-1%	4%		
Encours de dette	97,11	70,31	64,30	-6,01	-9%
Capacité dynamique de désendettement	23,0	2,6	2,6		

Les soldes intermédiaires de gestion se sont reconstitués en 2023 grâce à un accroissement plus importante des recettes que des dépenses de fonctionnement. En effet, la reprise de l'excédent de fonctionnement et des

recettes supplémentaires issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères combinées aux efforts pour contenir les dépenses réelles améliorent ces indicateurs.

Pour 2024, les efforts de gestion se poursuivent permettant ainsi de maintenir les soldes intermédiaires de gestion. Ainsi, le volume des recettes reste supérieur à celui des dépenses, et ce malgré les augmentations liées aux révisions des prix des marchés publics.

De plus, la politique de désendettement amorcée en 2023 avec le remboursement anticipé du capital de la dette permet au budget annexe « prévention et gestion des déchets » de rembourser un montant moindre par rapport à 2023 et de disposer d'une capacité de désendettement prévisionnel inférieure à 4 années.

2.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette du budget annexe « prévention et gestion des déchets »

En k€	Stock de dette au 31/12/2022	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2023	Intérêts de la dette en 2024	Remboursement du capital de la dette en 2024*	Emprunt 2024	Stock de dette prévisionnel au 31/12/2024
Volume	97 113 K€	70 309 K€	1 851 K€	8 893 K€	24 250 K€	85 667 K€

*dont mise en réserve pour les emprunts obligataires pour 1 442 k€ en 2024

En 2023, le budget annexe « prévention et gestion des déchets » se désendette de près de 28% suite à un important remboursement du capital de la dette à hauteur de 30 947 K€. Pour 2024, le stock de dette prévisionnel devrait augmenter de près de 22% en tenant compte de la souscription d'un emprunt à hauteur de 24 250 k€. Cela étant, l'emprunt d'équilibre sera revu lors du budget supplémentaire 2024 avec l'affectation des résultats 2023.

3. LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

Le tableau ci-dessous présente les programmes qui apparaissent dans la programmation pluriannuelle des investissements du budget annexe « prévention et gestion des déchets » avec les principaux indicateurs de suivi.

Libellé du programme	Libellé de l'autorisation de programme	Montant de l'autorisation de programme (en K€)	Montant réalisé au 31/12/2022 (en K€)	Montant annuel des crédits de paiements voté 2023	Montant annuel des crédits de paiements budget primitif 2024
Prévention, réduction à la source et réemploi	PREVENTION, REDUCTION A LA SOURCE, REEMPLOI GESTION MDTURE 2020-26	6 418 K€	2 116 K€	749 K€	950 K€
	PREVENTION, REDUCTION A LA SOURCE, REEMPLOI PROJET MDTURE 2020-26	5 000 K€	1 072 K€	559 K€	250 K€
	SOUS-TOTAL	11 418 K€	3 188 K€	1 308 K€	1 200 K€
Pré-collecte, collecte	PRE COLLECTE, COLLECTE GESTION MDTURE 2020-26	102 117 K€	38 784 K€	18 207 K€	7 520 K€
	PRE COLLECTE, COLLECTE PROJET MDTURE 2020-26	102 970 K€	11 038 K€	7 097 K€	3 840 K€
	SOUS-TOTAL	205 087 K€	49 822 K€	25 304 K€	11 360 K€
Traitement, recyclage valorisation	TRAITEMENT, RECYCLAGE VALORISATION GESTION MDTURE 2020-26	52 941 K€	14 243 K€	4 885 K€	5 836 K€
	TRAITEMENT, RECYCLAGE VALORISATION PROJET MDTURE 2020-26	174 724 K€	13 318 K€	5 836 K€	9 746 K€
	SOUS-TOTAL	227 666 K€	27 561 K€	10 721 K€	15 582 K€
Logistique	LOGISTIQUE GESTION MDTURE 2020-26	300 K€	0	0	95 K€
Numérique	NUMERIQUE GESTION MDTURE 2020-26	5 000 K€	0	0	712 K€
Parc automobile	PARC AUTOMOBILE GESTION MDTURE 2020-26	32 000 K€	0	0	14 188 K€
	SOUS-TOTAL	37 300 K€	80 572 K€	0	14 995 K€
	TOTAL	481 471 K€	161 143 K€	37 333 K€	43 137 K€

Le volume des autorisations de programme (AP) au 1^{er} janvier 2024 s'élève à 481 471 K€.

L'essentiel du volume des autorisations de programmes est utilisé pour le traitement, le recyclage et la valorisation des déchets, ce qui représente un volume d'AP de 227 666 K€. Ce volume s'explique notamment par des opérations de réhabilitations, de création de centres de transferts, de création de nouvelles déchetteries ainsi que de travaux d'entretien de ces centres.

La volumétrie associée à la collecte et à la pré collecte des déchets est de 205 087 K€. Cette capacité de dépense s'accompagne d'opérations liées à des travaux d'entretien du périmètre concerné, à savoir, des travaux d'entretien de technocentres, de dispositifs enterrés ou encore par de l'acquisition de matériels destinés à la pré collecte.

Pour l'année 2024, le volume des nouvelles opérations s'élèvent à 38 528 K€.

Ce volume est déterminé par le vote d'opérations comme suit :

- ✓ 32 000 K€ relatifs au renouvellement du parc automobile
- ✓ 5 000 K€ dédiés au numérique
- ✓ 1228 K€ pour la réalisation d'un centre d'apport volontaire

4. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

4.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023/2024 %
Recettes réelles	423,76	459,02	474,84	3,45%
Recettes de gestion courante	423,76	459,02	474,81	3,44%
013 - Atténuations de charges	1,23	1,16	1,30	11,36%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	28,28	21,50	26,56	23,55%
73 - Impôts et taxes	350,39	413,64	430,97	4,19%
74 - Dotations et participations	33,57	14,59	14,23	-2,41%
75 - Autres produits de gestion courante	10,29	8,13	1,75	-78,48%
Autres recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,03	0%
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels			0,03	
Recettes d'ordre	0,45	0,35	0,37	7,90%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,45	0,35	0,37	7,90%
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Total recettes de fonctionnement	424,22	459,37	475,21	3,45%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	18,40	10,25		
Total recettes de fonctionnement cumulées	442,62	469,62	475,21	1,19%

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 475 M€ en 2024 contre 470 M€ au budget voté 2023, soit une hausse de près de 5 M€.

Les principaux mouvements concernent :

- **Le chapitre 70 lié aux produits des services**, du domaine et des ventes diverses, soit +23,55% par rapport aux crédits inscrits en 2023 pour s'établir à 26,56 M€. Il s'agit de la généralisation de la redevance spéciale à l'ensemble du territoire métropolitain ;
- **Le chapitre 73 lié aux impôts et taxes**, augmente quant à lui de 4,19% en 2024 pour s'établir à 431 M€ contre 414 M€ en 2023. Le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) devrait évoluer en prenant en compte la revalorisation de 3,8% des bases fiscales des locaux d'habitation et de 1% pour celles des locaux commerciaux, auquel s'ajoute une dynamique de 1% correspondant à une estimation des nouvelles constructions sur le territoire ;
- **Le chapitre 74 lié aux dotations et participations** baisse de 2,41% résultant essentiellement des recettes liées aux éco-organisme lesquelles s'élèvent à 8,5 M€. A noter que pour 2024 et conformément au pacte financier et fiscal du 19 décembre 2022, la subvention d'équilibre s'élève à 5,6 M€ permettant ainsi de financer la refacturation des frais de structures portés par le budget principal tels que l'informatique, les ressources humaines etc. ;
- **Le chapitre 75 lié aux autres produits de gestion courante**, il est proposé d'inscrire au budget 2024 une recette concernant l'optimisation de la TVA sur ce budget. Cette récupération a posteriori génère une recette exceptionnelle de l'ordre de 1,5 M€.

Les recettes d'ordre devraient s'établir à 0,37 M€.

4.2 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024 %
Dépenses réelles	419,54	431,93	450,31	4,26%
Dépenses de gestion courante	413,38	422,87	447,57	5,84%
011 - Charges à caractère général	279,55	293,72	318,23	8,34%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	128,47	126,65	128,06	1,11%
014 - Atténuations de produits	3,50	0,00	0,00	0,00%
017 - RSA / Régularisation de RMI				
65 - Autres charges de gestion courante	1,86	2,50	1,27	-49,04%
Autres dépenses de fonctionnement	6,16	9,05	2,75	-69,66%
66 - Charges financières	2,37	2,81	1,85	-34,05%
67 - Charges exceptionnelles	1,44	6,15	0,80	-86,98%
68 - Dotations aux provisions, dépréciations	2,35	0,10	0,10	-4,73%
Dépenses d'ordre	23,08	24,01	23,94	-0,27%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23,08	24,01	23,94	-0,27%
Total dépenses de fonctionnement hors virement	442,62	455,93	474,26	4,02%
023 - Virement à la section d'investissement		13,68	0,90	0,00%
Total dépenses de fonctionnement	442,62	469,62	475,21	1,19%

Le budget réel de fonctionnement proposé pour 2024 est de 475 M€ contre 470 M€ de crédits total votés en 2023, soit une hausse de 4,26% traduisant ainsi une maîtrise des charges de fonctionnement sous la contrainte de la très forte dynamique des contrats de prestation de services liée à la révision des prix des marchés publics ainsi que de la croissance de la taxe générale sur les activités polluantes qui reste très forte.

En effet, les charges à caractère générale évoluent de 8,34% et cette augmentation est imputable pour près de 55% aux révisions de prix des marchés publics et pour le reste aux nouveaux marchés publics lesquels ont été conclus avec une augmentation de 30% et une révision de prix applicable dès la première année, en application du code des marchés publics. Sont compris également au chapitre des charges à caractère général, les crédits relatifs à la refacturation des frais de structure comprenant les frais ressources humaines, informatiques etc. du budget principal au budget annexe « prévention et gestion des déchets » pour un montant de 5,6 M€.

Concernant les charges de personnel, celles-ci augmentent de 1,11% pour atteindre 128 M€ en 2024 résultant notamment de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique.

Le chapitre 65 relatif aux autres charges de gestion courante, enregistrent une baisse de plus de près de 50% pour s'établir à 1,27 K€ suite notamment à la baisse des crédits relatifs aux créances éteintes ainsi que ceux relatifs aux intérêts moratoires et aux pénalités sur marchés.

Les charges financières s'établissent à 1,85 M€, en baisse de 34% par rapport au voté 2023 consécutive au désendettement du budget annexe en 2023.

Le niveau des recettes et des dépenses attendues permet de dégager un autofinancement lors de l'établissement du budget primitif de 904 k€. Les dépenses d'ordre liées à des opérations d'ordre de transfert entre sections sont reconduites pour un montant de 23 M€.

5. LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PREVENTION ET GESTION DES DECHETS »

5.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	Budget primitif 2024	Evolution 2023/2024 %
Dépenses réelles	58,38	68,28	52,24	-23,5%
Dépenses d'équipement	47,71	37,33	44,79	20,0%
Total des opérations d'équipement	47,71	37,33	44,82	20,1%
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
458 - Opérations pour le compte de tiers				
Dépenses financières	10,67	30,95	7,45	-75,9%
16 - Emprunts et dettes assimilées	10,67	30,95	7,45	-75,9%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	3,84	4,93	8,17	65,7%
040 - Opérations de transfert entre sections	0,45	0,35	0,37	7,9%
041 - Opérations patrimoniales	3,38	4,59	7,80	70,1%
Total dépenses d'investissement	62,21	73,21	60,42	-17,5%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"				
Total dépenses d'investissement cumulées	62,21	73,21	60,42	-17,5%

Les dépenses d'investissement sont en baisse de 23,5% par rapport à celles votées en 2023 et s'établissent à 52,24 M€. Cette diminution est principalement due au remboursement du capital de la dette, soit -76% consécutif au désendettement du budget annexe en 2023.

La Métropole prévoit d'investir près de 45 M€ dans le domaine de la prévention et la gestion des déchets, soit une augmentation de près de 20% prenant en compte les réalisations des équipements en 2023. Ces crédits de paiement se répartissent principalement sur les opérations suivantes :

- ✓ La gestion des parcs et des véhicules : 14,18 M€ ;
- ✓ Rehaussement du bassin de l'installation de stockage de déchets non dangereux de l'Arbois : 5,6 M€ ;
- ✓ Les travaux liés à l'aménagement, l'entretien et la conformité des bâtiments : 5,5 M€ ;
- ✓ L'acquisition du matériel de collecte et de pré collecte : 3,5 M€ ;
- ✓ Les travaux liés aux techno centres, l'aménagement et l'entretien : 2,5 M€ ;
- ✓ Réhabilitation des centres de transfert, stock LA CRAU : 2,5 M€ ;
- ✓ Travaux de collecte et de pré collecte : 1,3 M€ ;
- ✓ Acquisition d'équipement de prévention : 0,9 M€.

5.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En M€	Budget voté 2022	Budget voté 2023	BP 2024	Evolution 2023/2024 %
Recettes réelles	29,15	22,38	27,77	24,1%
Recettes d'équipement	1,10	1,18	0,87	-26,2%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,17	1,18	0,87	-26,2%
21 - Immobilisations corporelles	0,93			
Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	
458 - Opérations pour le compte de tiers				
Recettes financières	28,05	21,20	26,90	26,9%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2,95	2,83	2,60	-8,2%
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	11,58			
16 - Emprunts et dettes assimilées (165, 166, 16449)	13,52	18,37	24,30	32,3%
27 - Autres immobilisations financières				
Recettes d'ordre	26,46	28,59	31,75	11,0%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	23,08	24,01	23,94	-0,3%
041 - Opérations patrimoniales	3,38	4,59	7,80	70,1%
Total recettes d'investissement hors virement	55,61	50,98	59,52	16,8%
021 - Virement de la section de fonctionnement		13,68	0,90	-93,4%
Résultat reporté ou anticipé "n-1"	6,60	8,55		-100,0%
Total recettes d'investissement	62,21	73,21	60,42	-17,5%

Les recettes réelles d'investissement hors dette et résultats sont évaluées à 3,47 M€ en 2024, contre 4,01 M€ de crédits votés en 2023, soit une baisse de 13,5%. Elles sont composées :

- ✓ Du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui permet à la Métropole de récupérer une partie de la TVA ayant grevé ses dépenses d'investissement n-2. Le montant du FCTVA 2024 est évalué à 2,60 M€ contre 2,83 M€, en légère baisse en raison des réalisations des opérations d'équipement 2022 ;
- ✓ Des subventions d'investissement versées à hauteur de 0,87 M€.

Un emprunt d'équilibre est prévu à hauteur de 24,3 M€, il sera revu lors du budget supplémentaire 2024 avec l'affectation des résultats 2023.

S'agissant des recettes d'ordre, celles-ci sont en augmentation de 11% en raison notamment de l'inscription des opérations patrimoniales à hauteur de 7,8 M€.

6. DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLEMENTAIRE

DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLEMENTAIRE		
ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES		
<i>(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)</i>		
1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Art.	Libellé	TOTAL
013	Atténuation de charges	1 296 551,00
70	Prod. des services, du domaine et vente div.	26 559 983,00
7013	Vente de produits résiduels	
7028	Autres produits	
70388	Autres redevances et recettes diverses	
70612	Redevance spéciale	19 350 000,00
70613	Redevance déchets industriels	
70688	Autres prestations de services	20 000,00
7078	Autres marchandises	3 985 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	
7088	Produits activités annexes (abonnements)	2 834 983,00
70871	Autres (Rembt de frais par la collectivité de rattachement)	370 000,00
73	Impôts et taxes	430 966 027,00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (d)	430 966 027,00
74	Dotations et participations	14 234 266,00
744	FCTVA	50 000,00
74758	Emplois d'avenir	
74751	Participation GFP de rattachement	5 644 266,00
74778	Autres	
7478228	Autres personnes privées	
74788	Autres organismes	
748881		8 540 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 749 281,00
752	Revenus des immeubles	
755	Dédits et pénalités perçues	100 000,00
757	Subventions	
75813	Redevances fermiers et concessionnaires	133 000,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	
75888	Autres produits divers, gestion courante	1 516 281,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00
Total des recettes réelles		474 836 108,00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	373 270,00
Total des recettes d'ordre		373 270,00
002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	0,00
TOTAL GENERAL		475 209 378,00

DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLÉMENTAIRE
ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES

(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Art.	Libellé	TOTAL
011	Charges à caractère général	318 229 805,30
60	Achats et variation des stocks	13 874 435,70
61 (hors 611)	Services extérieurs (hors 611)	15 399 259,54
611	Contrats de prestations de services	276 042 640,03
62	Autres services extérieurs	5 566 136,03
63	Impôts, taxes et versements assimilés	7 347 334,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	128 061 459,00
62	Autres services extérieurs	
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 775 555,00
64	Charges de personnel	126 285 904,00
65	Autres charges de gestion courante	1 273 988,00
6511	Allocations	13 943,00
654	Perte sur créances irrécouvrables	300 000,00
657341	Communes membres du GFP	55 000,00
657381	Autres établissements publics	
657382	Subventions autres établissements publics locaux	
65748	Subventions de fonctionnement aux associations	875 033,00
658	Charges diverses de gestion courante	
65888	Autres	12,00
6583	Intérêts moratoires et pénalités sur marché	30 000,00
66	Charges financières	1 850 537,21
67	Charges exceptionnelles	800 000,00
68	Dotations aux provisions	95 273,00
014	Atténuation de produits	
Total des dépenses réelles		450 311 062,51
023	Virement à la section d'investissement	904 045,49
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	23 994 270,00
Total des dépenses d'ordre		24 898 315,49
TOTAL GENERAL		475 209 378,00

DOCUMENT D'INFORMATION ANALYTIQUE COMPLÉMENTAIRE
ETAT SPECIAL RELATIF A LA COMPETENCE GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES

(d'après l'article L. 2313-1 du CGCT)

3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	TOTAL
Dépenses d'équipement		44 794 413,00
10	Dotations, fonds divers	
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunt et dettes assimilées	7 450 553,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Total des dépenses réelles		52 244 966,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	373 270,00
041	Opérations patrimoniales	7 800 875,00
Total des dépenses d'ordre		8 174 145,00
001	Reprise de résultat n-1	0,00
TOTAL GENERAL		60 419 111,00

4. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Art.	Libellé	TOTAL
13	Subventions d'investissement	869 625,00
16	Emprunt et dettes assimilées	24 250 295,51
Recettes d'équipement		25 119 920,51
10	Dotations, fonds divers réserves	2 600 000,00
10222	FCTVA	2 600 000,00
1068	excédents de fonctionnement	
Total des recettes réelles		27 719 920,51
021	Virement de la section de fonctionnement	904 045,49
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	23 994 270,00
041	Opérations patrimoniales	7 800 875,00
Total des recettes d'ordre		32 699 190,49
001	Reprise de résultat n-1	0,00
TOTAL GENERAL		60 419 111,00